

Résolution contre le chômage :

**Protéger les jeunes entrant dans la vie active,
les mères exerçant une activité lucrative et les
employé-e-s plus âgés – Créer de vraies pers-
pectives**

Introduction

La crise hypothécaire qui a éclaté aux Etats-Unis s'est rapidement propagée pour devenir une crise financière et économique mondiale. En tant que petit pays fortement relié au monde, la Suisse n'a pas pu se soustraire à cette spirale descendante. Cette année, l'économie suisse devrait reculer de 2,7 pour cent. En 2010, le taux de chômage devrait avoisiner les 5,5 %. La Suisse ne peut pas résoudre la crise toute seule mais elle peut protéger les « plus faibles » de notre société en mettant en œuvre des mesures ciblées et rapidement efficaces.

En période économique difficile, une protection particulière doit être accordée avant tout aux jeunes entrant dans la vie active, aux mères exerçant une activité lucrative et aux employé-e-s plus âgés. En raison de leur manque d'expérience professionnelle, les jeunes en fin de formation ont des difficultés particulières à trouver un emploi en temps de crise. Le PDC veut éviter que l'entrée sur le marché du travail ne devienne une période d'attente frustrante pour un trop grand nombre de jeunes. Les mères exerçant une activité lucrative sont le plus souvent aussi défavorisées durant la crise. Malheureusement, la conciliation de la famille et de la profession constitue souvent une exigence trop élevée en période difficile. Le PDC ne veut et ne peut pas l'accepter. Le taux de chômage des employé-e-s plus âgés est certes relativement faible mais il doit être relativisé compte tenu du nombre disproportionnellement élevé de chômeurs de longue durée et de bénéficiaires d'une rente AI. Il existe aujourd'hui de nombreuses réglementations – aussi bien au sein des entreprises qu'en matière de politique sociale – qui désavantagent les employé-e-s plus âgés et justifient une protection spéciale de ce groupe de personnes.

Pour garantir la productivité et la valeur ajoutée de l'économie suisse, il est impératif d'y associer pleinement les jeunes entrant dans la vie active, les mères exerçant une activité lucrative et les employé-e-s plus âgés. C'est pourquoi le PDC demande, au vu de la crise économique actuelle, des mesures ciblées afin de protéger ces groupes de personnes.

Exigences pour la protection des jeunes entrant dans la vie active

- Afin d'inciter les entreprises à engager des jeunes bien formés, le PDC demande de lancer **une offensive visant à créer 10'000 postes** : la Confédération doit soutenir les entreprises à raison de 1'000 francs par mois et par jeune embauché supplémentaire. Cette mesure concrète doit inciter les entreprises à engager davantage de jeunes fraîchement formés. Cette mesure doit être limitée à deux ans.
- Pour contrer une nouvelle hausse du chômage des jeunes, il convient de soutenir les entreprises qui offrent **des places supplémentaires d'apprentissage et de stages**. Ces employeurs doivent être exonérés des cotisations AVS et assurance-chômage pour une année au maximum mais les comptes des personnes concernées doivent néanmoins être crédités. Cette réglementation doit être limitée à cinq ans. Il convient de relever qu'une modification pure et simple de postes de travail réguliers en places d'apprentissage ou de stage ne doit être récompensée sous aucun prétexte.
- Le PDC demande de **meilleures conditions-cadres pour les militaires en service long** afin que les jeunes hommes qui doivent effectuer leur école de recrue et qui, en raison de la situation économique difficile, n'ont pas d'emploi en vue optent pour ce service de longue durée. Concrètement, nous demandons la création de 1'000 postes supplémentaires de militaires en service long par année de recrutement. Davantage de jeunes auront ainsi la possibilité d'effectuer leur service militaire d'une seule traite. Nous demandons au DDPS d'utiliser rigoureusement ce contingent plus élevé en période économique difficile.
- Le PDC en appelle aux entreprises pour qu'elles continuent à **employer temporairement leurs apprenti-e-s après que ces derniers aient obtenu leur diplôme**. Toutefois, le PDC refuse fermement d'en faire une obligation. En effet, les entreprises réduiraient alors massivement le nombre de places d'apprentissage et des employé-e-s plus âgés seraient licenciés à la place des jeunes. Cela serait contre-productif et ça ne peut pas être le sens d'une telle mesure.

- Le PDC **soutient les mesures adoptées par le Conseil fédéral** dans le cadre de la troisième phase du programme de stabilisation conjoncturelle **visant à lutter contre le chômage des jeunes** car elles s'attaquent au problème de manière ciblée et efficace tout en restant dans le cadre du frein à l'endettement.
- Le PDC soutient la **troisième phase de mesures de stabilisation conjoncturelle** du Conseil fédéral afin de lutter contre le chômage des jeunes. Ces mesures s'attaquent au problème de manière ciblée et efficace tout en restant dans le cadre du frein à l'endettement. De plus, le PDC demande que les jeunes ayant terminé leur apprentissage sans possibilité d'emploi aient davantage de possibilité de travailler dans des **entreprises dites d'entraînement**. Outre l'approfondissement des connaissances professionnelles, ces entreprises doivent davantage mettre l'accent sur la formation continue.

Exigences pour la protection des mères exerçant une activité lucrative

- Durant la crise qui sévit actuellement, le PDC demande aux entreprises de **renoncer à une suppression** disproportionnée **des postes à temps partiels**. Souvent, les emplois à temps partiels sont occupés par des mères et ils leur permettent de concilier famille et profession. Aucune crise ne saurait constituer la raison d'un retour en arrière dans ce domaine.
- Nous sommes convaincus que les tâches familiales et éducatives accomplies par les mères sont souvent sous-estimées alors qu'elles peuvent s'avérer très précieuses pour relever de nouveaux défis professionnels. Nous attendons donc de l'économie que, malgré ou justement en raison de la crise, elle **reconnaisse davantage le travail familial et éducatif fourni par les mères** et qu'elle tienne mieux compte de ces qualifications lors de leur réinsertion dans le monde du travail.
- C'est également dans le but de faciliter la réinsertion professionnelle des mères que le PDC soutient le **développement de l'offre pour l'accueil extrafamilial des enfants** ainsi que **la mise en place de structures de jour et d'écoles à horaire continu**. La coordination entre les crèches et les ORP doit être améliorée. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra offrir des conditions-cadres optimales aux mères qui entendent reprendre leur vie professionnelle.

Exigences pour la protection des employé-e-s plus âgés

- Afin de supprimer les désavantages que rencontrent les employé-e-s plus âgés sur le marché de l'emploi, il y a lieu de prendre des **mesures plus efficaces et plus rapides pour réintégrer** sur le marché du travail les personnes de plus de 50 ans ayant perdu leur emploi (par ex. formation continue, reconversion). Les ORP et les entreprises doivent prévoir de nouveaux modèles de travail et des mesures d'intégration pour les employé-e-s plus âgés.
- Pour supprimer les désavantages des employé-e-s plus âgés, le PDC a déposé en 2005 un postulat demandant de modifier la réglementation actuelle concernant la bonification de vieillesse LPP. Malgré le refus du Conseil fédéral, le PDC reste d'avis que les cotisations versées par les employeurs pour la prévoyance professionnelle des employé-e-s de plus de 55 ans sont trop élevées. Par conséquent, le PDC demande un **même taux de cotisation linéaire pour les employeurs** – quel que soit l'âge des employé-e-s.
- Par ailleurs, les **entreprises doivent être exonérées de la cotisation AVS obligatoire en cas de prestations découlant de plans sociaux**. Cette mesure permet aux entrepreneurs de mettre en place des plans plus généreux, ce qui profite notamment aux employé-e-s plus âgés.

Conclusion

Le PDC est convaincu que ces mesures indiquent la voie que la Suisse doit suivre pour gérer la présente crise économique. C'est une réponse raisonnable et surtout judicieuse aux problèmes et aux défis actuels. Les mesures sont ciblées, rapidement efficaces et elles s'inscrivent dans un cadre finan-

cier acceptable. Dans un contexte de crise mondiale profonde, les programmes étatiques pour surmonter cette crise sont de mise mais pas à n'importe quel prix – et surtout pas au prix d'un endettement à long terme. Il est aussi de la responsabilité de notre société de penser aux prochaines générations. C'est ce que fait le PDC. Les mesures préconisées permettent de protéger les « plus faibles » durant la crise pour qu'ils en ressortent renforcés.